



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 3 novembre 2015
(OR. fr)**

13494/15

CRS CSA 22

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Objet: 1517e réunion du Comité spécial Agriculture, tenue à Bruxelles le 26
octobre 2015

CONTENTS

Page

1.	Adoption de l'ordre du jour.....	3
----	----------------------------------	---

I

2.	Compte rendu sommaire de la 1516 ^e réunion du CSA.....	3
----	---	---

II

3.	Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques, modifiant le règlement (UE) n° XXX/XXX du Parlement européen et du Conseil [règlement sur les contrôles officiels] et abrogeant le règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil	3
4.	Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1308/2013 et le règlement (UE) n° 1306/2013 en ce qui concerne le régime d'aide à la distribution de fruits et légumes, de bananes et de lait dans les établissements scolaires.....	3
5.	Règlement délégué de la Commission arrêtant des mesures exceptionnelles de soutien temporaire en faveur des agriculteurs dans les secteur de l'élevage.....	4
6.	Règlement délégué de la Commission ouvrant à titre exceptionnel un régime temporaire d'aide au stockage privé pour certains fromages et fixant à l'avance le montant de l'aide	4
7.	Organisation des travaux futurs.....	4

1. **Adoption de l'ordre du jour**
13275/15 OJ CSA 21

Le CSA a adopté l'ordre du jour susmentionné.

I

2. **Compte rendu sommaire de la 1516^e réunion du CSA**
12929/15 CRS CSA 21

Le CSA a adopté le compte rendu susmentionné.

II

3. **Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques, modifiant le règlement (UE) n° XXX/XXX du Parlement européen et du Conseil [règlement sur les contrôles officiels] et abrogeant le règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil**
– Préparation du premier trilogue
13176/15 AGRILEG 191 CODEC 1365

Suite à l'adoption par la Commission sur l'agriculture et le développement rural (COMAGRI) de son rapport sur la proposition de règlement de la Commission relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques, le CSA a examiné plusieurs problèmes d'ordre politique identifiés par la Présidence.

Le CSA a indiqué quelques orientations politiques sur ces questions, en particulier en ce qui concerne la portée et la structure du règlement, la définition du concept de "groupe d'opérateurs", la mise au point d'un mécanisme de performance environnementale, la manipulation des substances et des produits non autorisés, les dérogations possibles aux règles de production en cas de conditions exceptionnelles, les contrôles et les importations, ainsi que la fixation d'un rayon de 150 km.

4. **Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1308/2013 et le règlement (UE) n° 1306/2013 en ce qui concerne le régime d'aide à la distribution de fruits et légumes, de bananes et de lait dans les établissements scolaires**
– Compte rendu de la Présidence sur les résultats du premier trilogue
– Préparation du 2^{ème} trilogue

Le CSA a été informé des résultats du premier trilogue avec le Parlement européen et a procédé à un premier échange en préparation du deuxième trilogue. Il a également pris note des commentaires du Service juridique du Conseil concernant la possibilité de trouver des arguments juridiques en soutien des suggestions faites par la Présidence.

5. **Règlement délégué de la Commission arrêtant des mesures exceptionnelles de soutien temporaire en faveur des agriculteurs dans les secteurs de l'élevage**

- *Présentation par la Commission*
13147/15 AGRI 530 AGRIFIN 90 AGRIORG 77 DELACT 142+ ADD1

6. **Règlement délégué de la Commission ouvrant à titre exceptionnel un régime temporaire d'aide au stockage privé pour certains fromages et fixant à l'avance le montant de l'aide**

- *Présentation par la Commission*
13145/15 AGRI 529 AGRIORG 76 AGRIFIN 89 DELACT 141+ ADD1

Concernant les points 5 et 6,

Le CSA a pris note des informations fournies par la Commission sur l'acte délégué 2015/1852 du 15 octobre 2015 ouvrant à titre exceptionnel un régime temporaire d'aide au stockage privé pour certains fromages et fixant à l'avance le montant de l'aide, contenu dans les documents 13145/15 + ADD1, ainsi que sur l'acte délégué 2015/1853 de la Commission du 15 octobre 2015 arrêtant des mesures exceptionnelles de soutien temporaire en faveur des agriculteurs dans les secteurs de l'élevage, contenu dans les documents 13147/15 + ADD1.

Le CSA a également constaté l'absence de majorité qualifiée pour objecter aux actes délégués 2015/1852 et 2015/1853.

7. **Organisation des travaux futurs**

Le CSA a pris note des informations de la Présidence sur la prochaine réunion du 9 novembre 2015.
